



Communiqué de Presse du 6 juillet 2010

Des élus de la nation s'acharnent à vouloir privatiser la Compagnie Nationale du Rhône au profit de GDF SUEZ

RT/MCC/PR/10-48

Le projet de loi NOME sera examiné en commission économique du Sénat ce mercredi 7 juillet, celui-ci entérine une nouvelle déréglementation du secteur énergétique. Dans ce cadre un Sénateur de Haute Garonne : Alain CHATILLON a déposé un amendement qui prévoit la privatisation de la CNR.

Décidemment à l'UMP, entre finances publiques et enrichissement privé on privilégie « les copains », et l'on préfère Albert FRERE (principal actionnaire de GDFSUEZ) à l'intérêt général ! Par temps de crise et période de restrictions c'est tout simplement honteux, cela pourrait rapidement prendre des allures de scandale financier!

Quel est le véritable objectif de l'amendement CHATILLON ?

Sous couvert d'un débat de façade sur un hypothétique projet industriel il s'agit de permettre à GDF SUEZ de faire main basse sur l'électricité produite et la commercialiser directement par ses services! Cette « simple » opération permise par la privatisation de la CNR triplerait les sommes empochées par GDFSUEZ au détriment de la collectivité et de la nation. A titre d'exemple pour un seul exercice ce sont entre 150 et 200 millions d'euros qui seraient transférés du public vers les actionnaires de GDF SUEZ.

Nous ne laisserons pas brader une entreprise performante économiquement et socialement !

La Compagnie Nationale du Rhône a la particularité d'être un producteur indépendant. Elle est leader en France de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelable. La majorité publique de son capital est garantie depuis l'adoption d'une loi en décembre 2001. L'actionnariat se compose de 33,2% détenu par la Caisse des Dépôts et Consignation (organisme d'Etat) et 16,83% détenus par un ensemble de 180 acteurs publics, dont 13 départements, 5 régions et 150 communes. Le groupe GDF SUEZ détient les 49,97% restants.

Génératrice d'emploi local ses effectifs statutaires sont passés de 1060 au 1^{er} janvier 2006 à 1325 en fin 2009.

Depuis 2003 la CNR a investi plus de 850 Millions d'Euros dans les énergies renouvelables, les missions d'intérêt général et la maintenance de ces installations existantes, sans aucun apport du groupe GDFSUEZ.

Au-delà de la production d'électricité, la CNR répond à ses obligations de service public de la navigation, de l'irrigation et développe un ensemble de missions d'intérêt général le long du fleuve, favorisant notamment le développement économique des collectivités riveraines. Ses diverses actions d'aménagement du territoire sont directement financées par la vente de sa production d'électricité.

A ces contributions s'ajoutent 323 millions versés en 6 ans aux partenaires public, de son côté l'Etat (hors impôts) a encaissé plus d'un milliard d'euros au titre d'une redevance de 24 % sur les ventes d'électricité.

Il est inconcevable de privatiser une telle entreprise !

A l'heure où les collectivités territoriales sont confrontées au désengagement financier de l'Etat, à l'heure où le Président de la République et le gouvernement indiquent rechercher des financements, des parlementaires du groupe UMP favorisent honteusement les actionnaires du groupe GDF SUEZ !

Les personnels de la CNR ne laisseront pas commettre un tel HOLD UP !

Déjà le 8 juin à l'occasion de la première lecture de la loi à l'Assemblée Nationale, 85% des salariés de la CNR en grève rejetaient un projet d'amendement similaire piloté par Gérard MESTRALLET PDG de GDF SUEZ.

Depuis un important mouvement de sensibilisation et d'information des élus, des citoyens est engagé. Le 5 juillet le conseil général de l'Ardèche se prononçait contre la privatisation de la CNR. Dans les jours et les semaines qui viennent cet engagement devrait s'étendre à de nombreuses collectivités territoriales.

Ce rassemblement unissant des collectivités et les syndicats pourrait déboucher sur des initiatives visibles dans la vallée.